

Fiche de données de sécurité
selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit : 1-P250**
- **Autres moyens d'identification**
- **Emploi de la substance / de la préparation : Colle**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
Hottinger Brüel & Kjaer GmbH
Im Tiefen See 45
D-64293 Darmstadt
Allemagne
Tel: +49 6151 803 0
E-Mail: info@hbkworl.com
https://www.hbkworl.com
- **Service chargé des renseignements :**
Tél. : +49(0)6131 19240
EMail : support-esa@hbkworl.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Pour le Canada:
Centre Antipoison du Québec
+1 800 463 5060 (province de Québec)
CHEMTREC : +1 703-741-5970 (appel d'urgence 24h/24).
Si vous êtes en dehors des États-Unis continentaux, appelez CHEMTREC au +1-703-527-3887 (les appels en PCV sont acceptés).

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Cancérogénicité - catégorie 1A H350 Peut provoquer le cancer.



GHS07

Sensibilisant cutané - catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

éthanol
méthénamine

· Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H350 Peut provoquer le cancer.

· Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

· Indications complémentaires :

Veillez vous référer aux autres éléments d'étiquetage de la section 15 de cette fiche de données de sécurité, le cas échéant.

3 Composition/information sur les ingrédients

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Description :

Mélange des substances mentionnées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non soumis à déclaration.

· Composants contribuant aux dangers :

64-17-5	éthanol	30 - 60%p/p *
100-97-0	méthénamine	1 - 5%p/p *

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· Description des premiers secours

· Indications générales : Autoprotection du secouriste d'urgence

· après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.
En cas de maux persistents consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
En cas de malaise, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Non disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
En cas d'utilisation d'un jet d'eau, le feu peut se propager par pulvérisation du produit.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxyde d'azote (NOx)
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- **Pour les non-secouristes** Eviter le contact avec le produit.
- **Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

CA/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 3)

7 Manutention et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Tenir les conteneurs vides éloignés de sources de chaleur et d'inflammation.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
- **Manipulation :**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
VLEP: valeur limite d'exposition professionnelle

64-17-5 éthanol

EL	STEL: 1000 ppm
EV	TWA: 1,900 mg/m ³ , 1,000 ppm

100-97-0 méthénamine

EL	S(D)
EV	STEL: 2 mg/m ³ , 0.35 ppm

- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 4)

· Protection des mains :


Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée : 0.7 mm, temps de percée : >480 min.

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée : 0.4 mm, temps de percée : >480 min.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux :


Lunettes de protection conformes à la norme EN 166.

· Protection du corps :


Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.
· État physique

Liquide

· Couleur :

brun

· Odeur :

fruitée

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion :

non déterminé

· Point d'ébullition :

78 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) :

Facilement inflammable.

· Limites d'explosion :
· inférieure :

Non déterminé.

· supérieure :

Non déterminé.

· Point d'éclair :

12 °C

· Température d'inflammation :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 5)

· Température de décomposition :	Non déterminé.
· SADT	
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Viscosité :	
· cinématique :	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Pas d'autres informations.
· Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	60.0 %
· VOC Suisse	60.00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité :** Ce produit est résistant et n'est pas affecté par la manipulation ou le stockage.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter :**
Autres sources d'inflammation : chaleur, étincelles, flammes nues, charges électrostatiques.
- **Matières incompatibles :**
Oxydants.
Acides.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

CA/FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 6)

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10,470 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 20,000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 114 mg/l/1h (souris) (OECD 403)
	LC50	124.7 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

64-17-5	éthanol	1
108-95-2	phénol	3

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Toxicité par administration répétée**

64-17-5 éthanol

Oral	NOAEL (90d)	1,730 mg/kg bw/day (rat)
	LOAEL (90d)	3,200 mg/kg bw/day (rat) (OECD 408)
Inhalatoire	NOAEC (28d)	> 7,380 mg/m ³ /ppm u (rat)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Cancérogénicité - catégorie 1A

12 Données écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

64-17-5 éthanol

LC50	14,200 mg/l (poisson)
EC50 (statique)	5,012 mg/l/48h (Ceriodaphnia dubia) (ASTM E729-80)
EC50 (statique)	675 mg/l/96h (Chlorella vulgaris) (OECD 201)
EC50	275 mg/l/120h (Algae)
LC50 (dynamique)	15,300 mg/l/96h (Pimephales promelas) (US EPA E03-05)

- **Persistance et dégradabilité :** Non disponibles.
- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **Potentiel de bioaccumulation :** Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 7)

- **Autres effets néfastes** Non disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** UN1133
- **Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT/TMD** ADHÉSIFS
- **ADR** 1133 ADHÉSIFS, special provision 640D
- **IMDG, IATA** ADHESIVES

- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**



- **Classe** 3 Liquides inflammables.
Pas de produit dangereux
- **Label** 3

- **ADR**



- **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 8)

· IMDG


· **Class** 3 Liquides inflammables.
 · **Label** 3

· IATA


· **Class** 3 Liquides inflammables.
 Pas de produit dangereux.
 · **Label** 3

· Groupe d'emballage

· **DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA** II

· **Dangers pour l'environnement:** Non applicable.

· **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :
· DOT/TMD

· **Quantity limitations** On passenger aircraft/rail: 5 L
 On cargo aircraft only: 60 L

· ADR

· **Quantités limitées (LQ)** 5L
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E2
 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

· **Code de restriction en tunnels** 2
 D/E

· IMDG

· **Limited quantities (LQ)** 5L
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E2
 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
 Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler :

33

· No EMS :

F-E, S-D

· Stowage Category

B

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1133 ADHESIVES, 3, II

CA/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'émission 08/31/2025

Numéro de la version 1

Revision: 08/30/2025

Nom du produit : 1-P250

(suite de la page 9)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Non disponibles.

- **Sara**

- **Section 355 (substances extrêmement dangereuses)**

108-95-2 | phénol

- **Section 313 (listage des produits chimiques spécifique toxique)**

108-95-2 | phénol

- **TSCA (Toxic Substances Control Act)**

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

- **Canadienne listage des substances:**

- **Canadienne listage des substances domestique (DSL)**

Tous les composants sont compris.

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 0.1%)**

Tous les composants sont compris.

- **Canadienne listages des ingrédients à déclarer (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique :**



Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité 08/31/2025**

- **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative